



Appel à projets RELIEF

Réseau d'Échanges et de Liaisons entre Institutions
d'Enseignement supérieur Francophones

POUR LE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS
DE COOPÉRATION FRANCO-QUÉBÉCOIS-SUISSES

Document de cadrage de l'AAP RELIEF

Contexte

Forts de coopérations durables, les trois établissements d'enseignement supérieurs suivants : la Haute École Spécialisée de Suisse Occidentale (HES-SO), l'Université du Québec à Trois Rivières (UQTR) et l'Université Savoie Mont Blanc (USMB) ont créé en 2018 le réseau RELIEF (Réseau d'Échanges et de Liaisons entre Institutions d'Enseignement supérieur Francophones) par la signature d'une convention. Ces trois établissements membres partagent des valeurs et des caractéristiques communes comme l'ancrage territorial, la pluridisciplinarité, le rayonnement à l'international, l'attachement à un équilibre entre la recherche et la formation, la mobilité des étudiants et des membres du personnel et les liens avec les acteurs socio-économiques de leurs territoires respectifs.

Le réseau RELIEF collabore avec des universités partenaires en Afrique : l'Université Gaston Berger (UGB) et l'Université Cheick Anta Diop de Dakar (UCAD) au Sénégal et l'Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement (2iE) au Burkina Faso. En juillet 2018, le réseau RELIEF a organisé un séminaire au Sénégal dont l'objectif était de renforcer les partenariats entre l'Afrique, l'Europe et l'Amérique du Nord sur la question des énergies renouvelables. Depuis, des enseignants et des étudiants de ces établissements participent régulièrement aux Écoles Internationales d'Été (EIE).

Le réseau vise à faciliter les contacts et les échanges entre les institutions partenaires membres et leurs réseaux respectifs, à valoriser une présence commune sur certains événements internationaux, à déployer des projets conjoints de qualité à l'international et en particulier dans le monde francophone et à augmenter la visibilité et le rayonnement des actions du réseau et de ses membres. L'activité phare de ce réseau est le développement des Écoles Internationales d'Été (EIE) qui portent sur plusieurs thématiques comme les énergies renouvelables, l'enseignement à l'ère du numérique ou encore l'eau douce et les bassins versants. Le réseau attache aussi beaucoup d'importance au développement des curricula communs de formation aboutissant à des doubles ou triples diplômes, à la mobilité des étudiants et des membres du personnel et à la mise en place de projets conjoints entre les établissements membres (projets de recherche, de coopération et d'échanges, cotutelle de thèse...).

Objectifs

L'appel à projets RELIEF vise à renforcer les coopérations scientifiques et académiques entre les trois universités du réseau RELIEF en développant des projets nouveaux et inédits de coopération internationale.

Les objectifs de cet appel à projets sont les suivants :

- a. Créer de nouvelles relations de coopération entre les trois établissements membres dans des domaines de coopération peu développés jusqu'à maintenant ;
- b. Développer et soutenir des projets conjoints de recherche et/ou de formation entre les trois établissements membres ;
- c. Développer les coopérations au sein du monde francophone et en particulier avec l'Afrique francophone ;
- d. Développer la formation des membres du personnel.

NOTA BENE : Les projets de coopération conjoints déjà existants entre les trois établissements membres sont éligibles à l'appel mais ils devront démontrer la consolidation, l'avancement et la nouveauté de leur projet auprès du jury.

Exemple de projets éligibles (liste non exhaustive)

Voici quelques exemples de projets éligibles :

- Déplacement pour participer, au nom du réseau RELIEF, à des salons, conférences ou colloques afin de rencontrer de potentiels futurs collaborateurs ;
- Participation à des rencontres préalables pour codévelopper des projets de recherche et/ou des projets de formation ;
- Participation et organisation de manifestations scientifiques conjointes (colloques, séminaires, conférences, salons...)
- Mobilité d'enseignants et de doctorants entre les trois universités ;
- Amorçage ou lancement de projets communs de recherche et de formation ;
- Séminaire de formation du personnel ;
- Séjours d'immersion dans une université partenaire ;
- Écoles d'Été, École d'Été indien, d'automne, d'hiver ;
- ...

Critères d'éligibilité

Pour déposer un projet à cet appel, il faut respecter les critères suivants :

- Être membre du corps enseignant ou membre du personnel administratif d'un des trois établissements membres du réseau RELIEF ;
- Impliquer au moins deux établissements du réseau RELIEF (HES-SO, UQTR, USMB). Le jury favorisera les projets mobilisant les trois établissements ou ambitionnant de réunir les trois institutions à court terme ;
- Tous les types de coopérations sont éligibles.
 - Néanmoins, les projets relatifs à une thématique des EIE comme les énergies renouvelables, l'enseignement à l'ère du numérique sont éligibles à l'appel mais ils devront démontrer la consolidation, l'avancement et la nouveauté de leur projet auprès du jury.
 - Les membres du réseau RELIEF seront sensibles aux projets qui développeront un lien entre formation et recherche.
- S'engager à valoriser les résultats du projet en français ;
- Durée maximale des projets : 12 mois.

Conditions de financement

Chaque établissement membre offre une enveloppe budgétaire respectivement de 15 000 € pour l'USMB, de 15 000 CHF pour la HES-SO, et de 15 000 CAD pour l'UQTR afin de financer les projets déposés.

Aide financière maximale par projet : 7 500 €/CHF/\$ si le projet implique deux partenaires ou 15 000 €/CHF/\$ si le projet implique trois partenaires.

Dépenses éligibles :

- Séjours et déplacements (frais de transport) ;
- Invitation de conférencières et de conférenciers ;
- Petit matériel de communication ;

- Frais de conception et de production de matériel pédagogique ;
- Frais de développement et d'amélioration des supports de communication du réseau RELIEF ;
- Frais de participation à une École Internationale d'Été (si besoin) ;
- Mobilité des doctorants en cotutelle ou codirection ;
- Mobilité des chercheurs dans les laboratoires ;
- Les dépenses d'émission de visa ;
- Nombre d'heures, honoraires, gratifications de stages des personnes impliquées sur le projet en fonction des règles en vigueur dans chaque établissement (se renseigner auprès de votre établissement – cf rubrique « liens et contacts ») ;

Dépenses non-éligibles :

- Les frais d'émission de passeport, de vaccins, de médicaments, de tests PCR, etc. ;
- Les frais de téléphonie et d'internet ;
- Frais d'équipement de bureau (ordinateur, imprimante, etc.) ;
- En fonction des établissements du réseau RELIEF, certaines dépenses de salaire et d'honoraire ne sont pas éligibles (se renseigner auprès de votre établissement – cf rubrique « liens et contacts ») ;

Critères d'évaluation

- Impliquer les trois établissements membres du réseau RELIEF ;
- Originalité des collaborations proposées entre les 3 établissements membres ;
- Qualité et pertinence du projet ;
- Pérennité du projet au-delà de la période de soutien du réseau RELIEF.

Propriété intellectuelle

Chaque institution reste seule détentrice des droits de propriété intellectuelle générés antérieurement ou parallèlement à l'appel à projets RELIEF.

Lors de la réalisation d'un projet, chaque institution peut décider d'accorder aux autres une licence gratuite, non-exclusive, incessible d'utilisation des données et du matériel à des fins strictement non commerciales. Cette licence devrait être limitée aux activités réalisées dans le cadre et pour la durée du projet. En fonction des projets, les porteurs pourront établir un contrat définissant précisément les droits relatifs à la propriété intellectuelle dans chaque établissement selon les règles nationales en vigueur.

Sans préjudice des droits de tiers, les droits de propriété intellectuelle issus des résultats réalisés dans le cadre du réseau RELIEF, appartiennent en copropriété indivises aux institutions, au prorata de leur contribution inventive respective.

Chaque institution se réserve le droit d'utiliser les inventions conjointes à des fins académiques et de recherche non commerciale lors d'activités institutionnelles qui ne sont pas liées au réseau RELIEF.

Calendrier

- Lancement de l'appel à projets RELIEF : 15 septembre 2022
- Clôture de l'appel à projets RELIEF : 7 novembre 2022
- Communication des résultats : mi-décembre 2022
- Début des projets : 1^{er} janvier 2023
- Fin des projets : au plus tard le 31 décembre 2023

Le dépôt des projets se fera en ligne via le formulaire suivant :

<https://cvip.sphinxonline.net/v4/s/v3qma9>

Obligation de communication

Les bénéficiaires de l'appel à projets RELIEF s'engagent à rédiger un court rapport à la fin de la période de financement mettant en avant les objectifs atteints par le projet et ses résultats.

Dans toutes les publications relatives au projet, les bénéficiaires devront mentionner le soutien de RELIEF. Le logo du réseau devra également figurer sur tous les supports de communication (flyer, vidéo, articles, kakemono/roll-up, ...).

Liens et contacts

Page [RELIEF](#)

Contacts :

- UQTR : bri@uqtr.ca
- HES-SO : relief@hes-so.ch
- USMB : transfrontalier@univ-smb.fr